

Appel d'offres régional 2009

DOCUMENT DE PRESENTATION

Date limite de dépôt des candidatures : **30 septembre 2009**

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de *Projet de coopération scientifique inter-universitaire* (PCSI).

Afin de compléter votre dossier, vous devrez remplir et retourner le formulaire de candidature, accompagné des pièces demandées, au Bureau régional Afrique de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

Ce formulaire est également disponible sur le site du Bureau régional Afrique de l'Ouest de l'Agence : <http://www.auf.org/regions/afrique-ouest/>

1. PRESENTATION DE L'ACTION DE PROGRAMME

Dans le but de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur du Nord et du Sud, l'Agence universitaire de la Francophonie offre aux enseignants et aux chercheurs de ses universités membres (<http://www.auf.org/l-auf/nos-membres/>) la possibilité de présenter des projets multilatéraux de coopération en matière de formation et de recherche.

Les Projets de coopération scientifique inter-universitaire (PCSI) peuvent être de **trois types** : **(1) Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche)**, **(2) Projets partagés formation** et **(3) Projets partagés de gouvernance universitaire**. La subvention qui est accordée ne sert pas à conduire une recherche de longue durée, mais à donner l'impulsion à une action de coopération durable.

Les projets s'appuient sur des accords de coopération inter-universitaire qui peuvent être inter-régionaux ou pluri-régionaux.

- coopération « inter-régionale » reliant les universités de la région avec des universités de toutes les autres régions (c'est la cas le plus fréquent;

-coopération « pluri-régionale » reliant les universités de la région avec celles d'une ou de plusieurs autres régions en justifiant d'une cohérence géopolitique ou stratégique (ex. : Méditerranée, Afrique sub-saharienne, Amériques (du Nord, centrale, Caraïbe et du Sud)...).

2. PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectif général : Impulser une logique de structuration durable à la coopération **scientifique, académique et institutionnelle**

Objectifs spécifiques :

- le renforcement scientifique des universités du Sud
- le développement de la coopération régionale ou interrégionale, entre universités du Sud et/ou du Nord
- l'appropriation de savoirs et leur adaptation aux réalités régionales du Sud
- le soutien aux jeunes chercheurs
- l'aide à la production et à la diffusion de savoirs endogènes du Sud
- la promotion de cadres féminins dans la recherche et l'enseignement au Sud.

3. MODALITES DE PARTICIPATION ET CRITERES DE SELECTION

Le caractère **multilatéral** des projets doit être attesté.

Les projets sont menés par un réseau d'un minimum de **trois universités de pays différents dont deux du Sud** : Afrique centrale, Afrique de l'Ouest, Asie-Pacifique, Caraïbe, Europe centrale et orientale (Etats non membres de l'Union européenne), Maghreb, Moyen-Orient, Océan Indien. Tous les établissements ou institutions doivent être membres de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Exemples :

- deux universités d'Afrique de l'Ouest de pays différents et une université du Nord,
- plusieurs universités du Sud et de pays différents (dont l'une d'Afrique de l'Ouest) et une université du Nord, ...

Les projets doivent être appuyés de façon officielle par les institutions participantes à travers une lettre d'engagement du représentant (recteur / président / chancelier / directeur des relations internationales) de chacune des institutions associées aux projets.

Seuls sont considérés les projets transmis sous l'autorité du plus haut responsable de l'établissement.

En outre, en l'absence d'autres responsables scientifiques, associés à part entière au projet, le dossier ne pourra être étudié.

Important : Une institution ne peut présenter plus de trois projets.

Les projets doivent entrer dans **l'une des trois catégories suivantes** :

1. Projets partagés de recherche (et/ou de formation à la recherche).

- Activités concernées : actions de recherche ponctuelles, de courte durée
- Bénéficiaires : enseignants chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 20 000 Euros

2. Projets partagés de formation

- Activités concernées : développement et mise en place d'un projet de formation au niveau master ou au niveau doctorat (ex. : adaptation de cursus au système « LMD » ; travail préparatoire pour la mise en place d'un master, d'une formation doctorale, etc.). Il ne s'agit pas en l'espèce de financer le fonctionnement d'une formation (mobilités étudiantes par exemple). Les activités ne concernent donc pas des formations déjà existantes.
- Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, jeunes doctorants ou post-doctorants, personnel administratif
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 12 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 10 000 Euros

3. Projets partagés de gouvernance universitaire

- Activités concernées : actions concernant l'appui aux réformes de l'enseignement supérieur, la professionnalisation, la qualité, l'évaluation, l'innovation... (ex. : mise en place d'ateliers de formation pour des publics universitaires déterminés, échange de bonnes pratiques etc.).
- Bénéficiaires : enseignants/chercheurs, personnel administratif
- Durée maximale de l'appui de l'AUF : 24 mois (attention : ne pas confondre avec la durée des activités)
- Montant maximal par projet : 20 000 Euros

La sélection des projets tiendra compte des critères suivants :

A – L'inscription dans les thématiques majeures de la région :

1. Eau, assainissement et gestion des pollutions
2. Energie
3. Education et systèmes éducatifs
4. Environnement et santé
5. Agroforesterie et élevage
6. Développement et société
7. Gouvernance
8. Langue française
9. Technologies de l'information et de la communication.

B – L'ancrage du projet dans des solidarités déjà existantes, de deux manières possibles :

1. les universités impliquées ont déjà développé des liens de coopération en dehors de l'Agence universitaire de la Francophonie ;
2. les universités ou équipes de chercheurs impliquées ont déjà participé à des programmes de l'Agence, et le PCSI est un prolongement ou une conséquence d'un programme antérieur (action de réseaux de chercheurs, filières, PER, mobilités, appui et enseignement, ...).

C – Le caractère productif du projet. Si le PCSI est axé sur la recherche, le dossier de candidature devra préciser la production scientifique attendue et les modalités de publication et/ou de vulgarisation. Ceci peut, par exemple, intégrer le partage des résultats de recherche au sein d'un réseau de chercheurs, la mise à contribution des Campus numériques francophones pour la diffusion des résultats, etc.

D – Le caractère innovant du projet. Si le PCSI est axé sur la formation, le dossier de candidature devra préciser la dimension développement de compétences (académiques et pédagogiques), appui au transfert de capacités, prise en compte de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD), complémentarité avec les structures existantes.

E – La diversification du partenariat opérationnel. Il est recommandé d'associer aussi des partenaires non-universitaires et/ou des partenaires d'autres aires linguistiques. Si le PCSI est orienté développement et/ou gouvernance, le dossier de candidature devra préciser l'engagement de partenaires non universitaire (entreprises, collectivités locales, acteurs non gouvernementaux, etc.).

F – La diversification des sources de financement. Elle est fortement encouragée et peut être effective aussi bien dans la phase de soutien de l'Agence universitaire de la Francophonie, que dans les prolongements du projet au delà du financement de l'Agence.

G – La participation du bénéficiaire. Un co-financement (d'au moins 25% des projets) sera attendu dans le cadre du partenariat. Le co-financement peut se faire par exemple sous les formes suivantes : prise en charge des frais de séjour des missionnaires par l'établissement d'accueil, soutien documentaire, matériels ou produits scientifiques d'appui et/ou de fonctionnement, etc.

Attention : la mise à disposition de personnels et les rémunérations ne seront pas prises en compte dans la part de co-financement

H – La valorisation (durabilité, diffusion et exploitation) systématique des **résultats** (produits, méthodes, expériences, leçons de coopération académique, scientifique et institutionnelle) pour maximiser l'impact du projet sur les bénéficiaires. Plus précisément il est recommandé de développer les stratégies d'intégration et de démultiplication des résultats en planifiant des processus de transfert de résultats positifs issus des projets vers les parties prenantes appropriées des établissements et des processus visant à convaincre les bénéficiaires d'adopter et/ou d'appliquer les résultats.

4. PROCESSUS DE SELECTION DES PROJETS

Le dossier complet doit être :

- signé par le responsable scientifique du projet et par le plus haut responsable de l'établissement porteur du projet ;
- transmis en double exemplaire au Bureau régional Afrique de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Le Bureau régional de l'Agence reçoit les dossiers et juge de leur recevabilité administrative.

La Commission régionale d'experts – commission du Conseil scientifique de l'Agence - procède à l'évaluation de chacun des projets et établit un classement de ceux-ci en tenant compte de la note scientifique et de l'opportunité régionale.

Le Conseil scientifique valide la sélection des projets.

Le Bureau régional informe les candidats du résultat de la sélection.

5. FINANCEMENT DES PROJETS

Le montant de la subvention demandée à l'Agence universitaire de la Francophonie **ne peut excéder** ceux spécifiés au paragraphe 3.

Il convient de joindre l'attestation pour chaque financement complémentaire.

Le soutien apporté par l'Agence ne concerne que les dépenses suivantes :

- missions d'enseignement, de recherche et d'expertise (billets d'avion au meilleur coût, frais de séjour ne pouvant excéder, par jour, 140 € au Nord et 110 € au Sud ; frais de séjour plafonnés à 21 jours) ;
- bourses d'aide à la recherche, pour de jeunes chercheurs (ne peuvent excéder 25% des crédits sollicités – billet d'avion au meilleur coût, bourse d'un maximum de 850 € par mois pour une mobilité au Nord et de 730 € pour une mobilité au Sud) ;
- soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus ;
- matériels ou produits scientifiques et d'appui (20%, au maximum, des crédits sollicités) ;
- contribution aux frais de fonctionnement (10%, au maximum, des crédits sollicités).

Important : Toute assurance (voyage, santé, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, vol, etc.) est de l'entière responsabilité des bénéficiaires de la subvention. L'AUF décline toute responsabilité en ce domaine.

Lorsque le projet est retenu, une convention indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers, est signée entre l'université porteuse du projet et l'Agence universitaire de la Francophonie..

La mise en œuvre du soutien de l'Agence et le suivi du projet sont assurés par le bureau régional de l'Agence, en relation avec la Commission régionale d'experts qui est chargée de l'évaluation du projet.

Les crédits sont versés par le bureau régional de l'AUF, en deux tranches égales :

- la première après le retour au Bureau régional de la convention complétée et signée ;
- la deuxième après présentation au Bureau régional, d'un rapport d'exécution à mi-parcours. Celui-ci est composé d'un rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, d'un rapport scientifique, et d'un compte-rendu détaillé indiquant les actions réalisées et leur impact sur le travail en réseau des établissements, sur la création de partenariats durables et sur les suites envisagées. **L'appréciation favorable du rapport par la Commission régionale d'experts, conditionne le versement de la deuxième tranche.**

Les crédits ouverts pour un projet doivent impérativement être dépensés dans les deux ans (années civiles).

Le projet terminé, son responsable doit remettre au bureau régional de l'AUF, dans les meilleurs délais, un rapport final (rapport administratif et financier accompagné des pièces justificatives, et rapport scientifique). En l'absence de rapport final, le responsable du projet devra restituer la totalité de la subvention.

6. CALENDRIER

Mai 2009	Lancement de l'appel d'offres régional pour les Projets de coopération scientifique inter-universitaire
30 septembre 2009	Date limite de retour des dossiers au Bureau régional de l'Agence universitaire de la Francophonie
Août – oct. 2009	Traitement des dossiers et évaluation des projets par la Commission régionale d'experts de l'Agence
Décembre 2009	Sélection des projets et validation par le Conseil scientifique de l'Agence
Janvier 2010	Transmission des décisions aux responsables de projets par le Bureau régional de l'Agence.

Annexe DISCIPLINES SCIENTIFIQUES	CODES
Sciences de la vie (discipline générique)	10
Santé et recherche biomédicale : biologie, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	11
Biologie animale et recherches vétérinaires : biologie, génétique, nutrition, élevage, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	12
Biologie végétale et recherches agronomiques : biologie génétique et amélioration des plantes, épidémiologie, pathologies, thérapeutiques	13
Sciences de la matière (discipline générique)	20
Sciences physiques et mathématiques	21
Sciences chimiques	22
Sciences de l'Univers : astronomie, astrophysique, océan, atmosphère, sciences de la terre	23
Sciences pour l'ingénieur (discipline générique)	30
Connaissance et gestion des ressources naturelles : eau, sol, biodiversité, en relation avec les activités humaines (environnement-développement)	31
Agro-alimentaire et Génie des Procédés : transformation des produits animaux et végétaux	32
Téledétection et applications	33
Électronique et Génie électrique	34
Mécanique et Génie des Matériaux	35
Energie et Génie des Procédés	36

Génie linguistique	37
Sciences et Technologies de l'information et de la Communication : Informatique, automatique, traitement du signal, sciences de l'information	38
Sciences de l'homme et de la société (discipline générique)	40
Langues et Humanités : sciences du langage, littérature, philosophie, sciences historiques, pédagogie	41
Sciences économiques	42
Sciences de gestion	43
Sociologie : démographie...	44
Anthropologie	45
Sciences juridiques : droits publics, droits fondamentaux	46
Sciences juridiques : droit de l'environnement	47
Science politique	48
Géographie et aménagement : villes, urbanisme, transports...	49
Sciences juridiques : droit privé et des affaires	51
Sciences du tourisme	52

ADRESSER VOTRE CANDIDATURE AU :

Bureau Afrique de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

B.P. 10017 – Dakar-Liberté – Sénégal

Téléphone : +221 33 824 29 27

Télécopie : +221 33 825 34 58

afrique-ouest@auf.org

Site Web : <http://www.afrique-ouest.auf.org>

Date limite de réception des candidatures : 30 septembre 2009

AUTRES IMPLANTATIONS DE L'AGENCE EN AFRIQUE DEL'OUEST

Bénin

Campus numérique francophone de **Cotonou**
Cadjéhoun – Campus universitaire d'Abomey-Calavi
04 B.P. 1155 – Cotonou – Bénin
Téléphone : +229 21 35 06 42
Télécopie : +229 21 35 06 32
info@bj.auf.org

Burkina Faso

Campus numérique francophone de **Ouagadougou**
2ème étage du bâtiment belge de l'UFR/SJP
Université de Ouagadougou
01 B.P. 4416 - Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Téléphone : +226 50 31 61 88
Télécopie : +226 50 31 61 90
info@bf.auf.org

Burkina Faso (suite)

Campus numérique francophone de **Bobo-Dioulasso**
Centre de calcul de l'Université Polytechnique
de Bobo-Dioulasso
01 B.P. 1091 - Bobo-Dioulasso 01 - Burkina Faso
Téléphone : +226 20 97 76 57
Télécopie : +226 20 97 76 57
aufbobo@bobo.refer.org

Côte d'Ivoire

Campus numérique francophone de **Abidjan**
Boulevard de l'Université - Université de Cocody
22 B.P. 450 - Abidjan 22 - Côte d'Ivoire
Téléphone : +225 22 44 93 39
Télécopie : +225 22 44 93 48
info.ci.auf.org

Mali

Campus numérique francophone de **Bamako**
Faculté des Sciences et Techniques,
Université de Bamako
Colline de Badalabougou, ancien Lycée Badala
B.P. E 28 11 – FAST - 223 Bamako - Mali
Téléphone : +223 222 35 16
info@ml.auf.org

Mauritanie

Campus numérique francophone de **Nouakchott**
Bibliothèque Universitaire, Université de Nouakchott
B.P. 5190 – Nouakchott - Mauritanie
Téléphone : +222 525 81 58
Télécopie : +222 525 80 04
info@mr.auf.org

Niger

Campus numérique francophone de **Niamey**
Université Abdou Moumouni, Faculté d'Agronomie
Rive droite, quartier Harobanda
B.P. 13455 - 01 Niamey - Niger
Téléphone : +227 20 31 70 20
Télécopie : +227 20 31 60 21
info@ne.auf.org

Sénégal (suite)

Campus numérique francophone de **Saint-Louis**
Université Gaston Berger
Rez de chaussée de la bibliothèque universitaire
B.P. 5408 Sor – Saint-Louis – Sénégal
Téléphone : +221 33 961 98 29
Télécopie : +221 33 961 98 29
afrique-ouest@auf.org

Guinée

Campus numérique francophone de **Conakry**
Rue DI 254, Route de Donka - Université de Conakry
Bâtiment principal, 3e étage, salle 330
B.P. 159 - Conakry - Guinée
Téléphone : + 224 62 39 55 94
cai@gn.refer.org

Togo

Campus numérique francophone de **Lomé**
Route de Tsévié - Campus universitaire de Lomé
Côté ouest de la Bibliothèque universitaire
B.P. 20 165 – Lomé - Togo
Téléphone : +228 225 13 61
Télécopie : +228 225 13 59
cnf@tg.refer.org